



Marie.bertin@cotesdarmor.fr

1.

Centres de Santé sexuelle : la place des Départements



✓ CSS : une mission des Départements.

✓ Plusieurs modalités d'exercice de la mission en Bretagne :

› Une délégation totale (Centres Hospitaliers) : 22 / 56

› Un exercice mixte : certains CSS en gestion directe, d'autres en délégation (CH, collectivités ou associations) : 29

2.

Le public, les missions et les actions.



✓ Les publics cibles :

› Mineures/mineurs

› *Et/ou*

› Populations vulnérables

› *Et/ou*

› Sans ou en attente de couverture sociale

› (pas uniquement de la vulnérabilité sociale... mais médico-psycho-sociale, ex du handicap).

✓ Les missions :

- › La **prévention des grossesses non désirées.**
- › Les **IST** : prévention, dépistage, traitement.
- › La prévention du cancer du col de l'utérus.
- › **L'IVG** : information, accompagnement, soutien.
- › La diffusion d'**informations** en santé sexuelle.
- › Le **dépistage des violences.**
- › **Préparation à la conjugalité et à la parentalité**, la prévention et l'accompagnement des difficultés conjugales.
- › La **vaccination.**



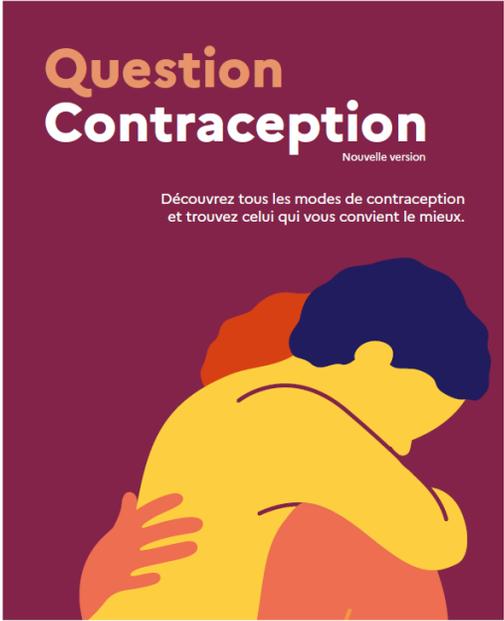
✓ Équipes exerçant en CSS :

- › Médecin
- › Sage-femme
- › Conseiller ou Conseillère conjugale et familiale
- › Assistant ou Assistante Médico Administrative
- › Assistant ou Assistante sociale



3.

La contraception chez les jeunes en pratique



Sommaire

La meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit	4		
• Quelle contraception pour moi ?	5		
• Comment comparer les différentes méthodes ?	6		
Les différentes méthodes contraceptives	8		
Les méthodes médicalisées			
Hormonales :			
• Pilule combinée	11		
• Pilule progestative	12		
• DIU (dispositif intra-utérin) hormonal	13		
• Implant	14		
• Patch contraceptif	15		
• Anneau vaginal	16		
• Progestatifs injectables	17		
Barrières :			
• Préservatif externe	18		
• Préservatif interne	19		
• DIU (dispositif intra-utérin) au cuivre	20		
• Cape cervicale	21		
• Diaphragme	22		
• Spermicides	23		
Définitives :			
• Contraception féminine définitive		24	
• Contraception masculine définitive		25	
Les méthodes « naturelles »			
• Abstinence périodique		27	
• Méthode des jours fixes		28	
• Méthode des deux jours		29	
• Méthode d'observation de la glaire cervicale		30	
• Méthode symptothermique		31	
• Méthode de l'allaitement exclusif et de l'aménorrhée		32	
• Méthode du retrait		33	
Que faire en cas de problème ?	34		
• Si vous oubliez votre pilule		35	
• En cas d'accident de préservatif		36	
• La contraception d'urgence		36	
• L'interruption volontaire de grossesse (IVG)		37	
Où se renseigner et à qui en parler ?	38		
• Où obtenir une contraception ?		39	
• Où obtenir des informations ?		41	
Définitions	42		

Tableau comparatif pour vous guider dans votre choix de contraception



Préservatif, DIU (dispositif intra utérin), implant, pilule... pas toujours facile de faire un choix parmi les différents types de contraception. Un tableau comparatif des différents modes de contraception peut vous guider dans votre choix, afin de sélectionner le moyen de contraception qui vous semble le mieux adapté à vous et à votre mode de vie.

Mode de contraception	Efficacité pratique	Efficacité théorique	Protège contre les IST/MST	Posé uniquement par un professionnel de santé	À manipuler durant le rapport	Sans hormones	A utiliser...	Prix
-----------------------	---------------------	----------------------	----------------------------	---	-------------------------------	---------------	---------------	------

✓ Outils Santé Publique France

- Site internet <https://www.onsexprime.fr/>
- Site internet <https://questionsexualite.fr/>
- Document **Questions d'Ados**
- Document **Question contraception**

Mode de contraception	Efficacité pratique	Efficacité théorique	Protège contre les IST/MST	Posé uniquement par un professionnel de santé	À manipuler durant le rapport	Sans hormones	A utiliser...	Prix
Implant Petit bâtonnet inséré sous la peau qui libère un progestatif.	99.9% ?	99.9% ?		✓			1 fois tous les 3 ans	101.58€ ?
Contraception masculine définitive Intervention chirurgicale définitive (vasectomie) bloquant le transport des spermatozoïdes.	99.8% ?	99.9% ?		✓		✓	1 seule fois dans la vie	65€ ?
DIU hormonal Petit objet en forme de T inséré dans l'utérus qui libère un progestatif.	99.8% ?	99.8% ?		✓			1 fois tous les 5 ans	112€ ?
Contraception féminine définitive Intervention chirurgicale définitive provoquant l'occlusion des trompes de Fallope.	99.5% ?	99.5% ?		✓		✓	1 seule fois dans la vie	196€ ?
DIU au cuivre Petit objet en forme de T inséré dans l'utérus.	99.2% ?	99.4% ?		✓		✓	1 fois tous les 4 à 10 ans	25€ ?
Méthode symptothermique								



✓ En pratique en CSS :

› **Méthode BERCER ++ :**

› Bienvenue / Entretien / Renseignement / Choix / Explication / Retour

› **Pas d'examen gynécologique systématique**, ++ chez les jeunes.

› Liens avec le baromètre santé, en pratique beaucoup de prescription de pilules (Pilules remboursées de 2ème génère)

› Privilégier les **pilules monophasiques en continu** (ex : optilova, leeloo continue ou optidril)

› En adaptant au profil des règles, présence ou pas d 'acné...

- Privilégier le **Quick start** pour meilleure adhésion, en donnant la 1^{ère} plaquette et prescription des suivantes.
- Quick Start : démarrage immédiat, sans attendre le 1^{er} jour des règles.
- Prendre son temps pour **expliquer quoi faire en cas d 'oubli + prescription d'une contraception d'urgence**.
- Ne pas hésiter à prévoir test de grossesse ou dosage Béta HCG si doute (surtout sur les poses d 'implant!)
- Revoir la personne **3 à 6 mois** après la consultation, avec prescription d'un bilan glucido-lipidique si contraception

**Que faire en cas d'oubli de pilule* ?
Il faut réagir vite.**

Nom de votre pilule : _____

Votre plaquette contient des comprimés inactifs oui non nombre _____
(derniers comprimés de la plaquette) :

Délai au-delà duquel il existe un risque de grossesse : 3 h 12 h

Si le décalage est inférieur au délai ci-dessus, prenez immédiatement le comprimé oublié (2 comprimés peuvent être pris le même jour), puis les comprimés suivants à l'heure habituelle. Il n'y aura pas de risque de grossesse.

* Recommandations de la HAS. La notice de votre pilule peut donner des indications différentes. En cas de doute ou d'exception, demandez conseil à un professionnel de santé.

REPUBLIQUE FRANÇAISE Santé publique France

**Si vous avez dépassé le délai indiqué sur la carte.
Pour retrouver une contraception efficace,
il faut au moins 7 jours de comprimés actifs en continu après l'oubli.**

- 1 Prenez immédiatement le dernier des comprimés oubliés et poursuivez la plaquette à l'heure habituelle.
- 2 Utilisez des préservatifs pendant 7 jours.
- 3 Si l'oubli concerne 1 des 7 derniers comprimés actifs, poursuivez la plaquette jusqu'à la fin des comprimés actifs, puis enchaînez avec la plaquette suivante (sans jour d'interruption ou sans prise de comprimé inactif).

**En cas de rapport sexuel dans les 5 jours précédant l'oubli,
prenez une contraception d'urgence.**

Pour plus d'information ou pour être aidé, rendez-vous chez votre pharmacien, dans un centre de planification ou sur www.choisiracontraception.fr

3.

Évolutions réglementaires.



✓ **Préservatifs externes** : *gratuits* en pharmacie « Eden », « Sortez couvert », « Be Loved » *sans ordonnance pour les m*

✓ **Préservatifs internes** : *gratuits* en pharmacie « Ormelle » *pour les moins de 26 ans sans ordonnance (boîtes de 5 et 1*



✓ **Contraception d'urgence** : *gratuite, sans avance de frais, et sans ordonnance pour toutes les femmes, même majeures*

✓ *NE PAS HÉSITER A LA PRESCRIRE EN SYSTÉMATIQUE : TOUJOURS UNE CONTRACEPTION D'URGENCE DANS LE PLACARD !*

✓ **Contraception** : *gratuite et sans avance de frais pour toute femme < 26 ans, pour :*

- pilules hormonales
- implant contraceptif hormonal
- stérilet (hormonal et non hormonal)

Sources :

- ✓ *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, n° 2022-1616 du 23 décembre 2022, mise en application 01/01/2023 (en attente d*
- ✓ *Arrêté du 31/10/2023 modifiant l'article L.165-1 du Code de la sécurité sociale (application 22/11/2023)*
- ✓ *Arrêté du 22/12/2023 modifiant l'article L.165-1 du Code de la sécurité sociale (application 09/01/2024)*
- ✓ *Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, n°2023-1250 article 39 du 26/12/2023, mise en application au 01/01/2024*

Sources :

- ✓ *Décret n° 2022-212 du 19/02/2022* relatif aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse
- ✓ *Publication de la loi n° 2022-295 du 02/03/2022 modifiant le Code de la Santé Publique*, visant à renforcer le droit à l'avortement

Données IVG 2023 de la DREES*, publiées en Septembre 2024 :

- ✓ **En 2023 : 243 600 IVG en France** (+ 9000 par rapport à 2022).
- ✓ 16,8 IVG ‰ femmes de 15 à 49 ans.
- ✓ ↗ après période COVID et plus haut taux depuis 1990.
- ✓ Les taux de recours à l'IVG : **les plus élevés entre 20 et 34 ans.**
- ✓ IVG chez les mineures (15 - 17 ans) : 5,3‰ femmes.
- ✓ IVG médicamenteuses : 79 % des IVG.

* DRESS : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques

5.

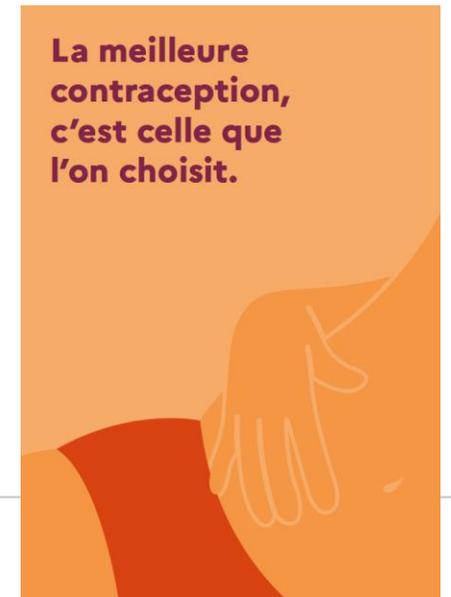
Les mineures, mineurs : un public particulier ?



« Mon corps, mon choix, mon droit » : l'IVG... Mais aussi la contraception !



- ✓ Un postulat de base : « Mon corps, mon choix », un public qui veut être reconnu, écouté et valorisé.
- ✓ Un public connecté, à ne pas stigmatiser : des compétences et des connaissances !
- ✓ Beaucoup de sources d'informations via les Réseaux, vigilance sur la fiabilité.



✓ Et ma posture dans tout ça ?

- Un public pas si particulier... si je sais l'écouter !
- Une posture collaborative ++ et d'écoute active
- Pour une relation de confiance et une bonne alliance
- A garder à l'esprit : c'est la ou le jeune qui choisit ! **Respecter sa part active.**





✓ Et mes propres représentations dans tout ça ?

➤ **Sondage** : Quand un jeune passe la porte de votre structure, qui tutoie d'emblée ?

Tutoiement / vouvoiement... Comment l'expliquez-vous ?

➤ Quelles représentations ou remarques vous êtes vous déjà faites en rencontrant un ou une jeune ?

✓ *Pour une bonne alliance :*

➤ Suspendre son jugement / ses représentations

➤ Adopter une posture de soignant accompagnant et non de soignant sachant !





✓ Dans la pratique : quelle information je délivre ? BER CER !

- Si la ou le jeune en est d'**accord** : mineur, mineure ne veut pas dire sans consentement !
- Je m'adapte à **SES connaissances** : la contraception : ce qu'elle ou il SAIT / CROIT / PENSE
- Déconstruire pour mieux reconstruire ou consolider les bases
- Je transmets les informations qu'elle ou il **souhaite entendre ou a besoin** / pas ce que moi je veux transmettre.
- En respectant **son rythme et sa temporalité**.

✓ Ce qu'on entend souvent :

- « **La pilule fait grossir** » : Peux-tu m'en dire un peu plus ? (Ce que tu en crois ? Ce que tu as déjà vécu ?)
- « **Je ne veux pas polluer mon corps avec des hormones** » : Qu'est ce que tu au sujet des hormones ? Connais-tu aus
- « **Je connais mon corps, pas besoin de contraception** » : comment fonctionne ton corps ? Et si une grossesse surpris
- « **Une IVG, ce n'est pas grave** » : Que connais-tu de l'IVG ? Ce que ton corps et toi allez vivre ?

6.

Être garant de la confidentialité ou de l'anonymat

- ✓ Confidentialité et anonymat : deux notions différentes.
- ✓ Une confidentialité garantie à toutes et tous : secret médical / secret professionnel.
- ✓ Contraception : accord d'un majeur ou d'un titulaire de l'autorité parentale non nécessaire !

✓ Dans la pratique :

- Tous les dossiers sont confidentiels : secret professionnel, même pour les titulaires de l'autorité parentale.
- ***Pour les ordonnances pharmacie :***
 - *Confidentialité* : - OK pour l'identité sur l'ordonnance, préciser mineure ou gratuité < 26 ans.
 - - Noter si ok CV et mutuelle, sinon, pas de passage (procédure dégradée pharmacie)
- *Anonymat* : Pas d'identité sur l'ordonnance, spécifier anonymat (procédure dégradée pharmacie)
- Parfois, un rappel législation nécessaire aux officines !

➤ ***Pour les ordonnances au labo :***

- ***Confidentialité :*** - OK pour l'identité sur l'ordonnance, préciser résultats à envoyer au CSS uniquement, pas au domicile
 - Noter si ok CV et mutuelle, sinon, pas de passage et préciser gratuité < 26 ans (procédure de facturation spécifique)
 - Idem en centre hospitalier et une UF spécifique au CSS, consultable uniquement par l'équipe.

- ***Anonymat :*** un code anonymat sur l'ordonnance, en accord avec laboratoire du secteur (convention) ou procédure

6.

Vos questions



Conclusion

Merci de votre attention !